

Dossier spécial

Budget 2018

PAS DE HAUSSE DES TAUX DE LA FISCALITÉ

PRIORITÉ AUX SERVICES À LA POPULATION

**Bientôt,
ici, une
Maison
de Santé**

Ville d'**AUREILHAN**
Hautes-Pyrénées

**SÉCURITÉ RENFORCÉE
AUX ABORDS DES
ECOLES. P.11**

76



Sommaire



Emmanuel ALONSO

**1^{er} Adjoint
Urbanisme**
Reçoit le jeudi
de 18h30 à 19h30



Isabelle CHEDEVILLE

**2^{ème} Adjointe
Solidarité**
Reçoit le lundi
de 16h00 à 18h00



Simone GASQUET

**3^{ème} Adjointe
Culture / Sécurité**
Reçoit le mardi
de 18h00 à 19h00



Claude PAHU

**4^{ème} Adjoint
Animation locale**
Reçoit le mercredi
de 18h00 à 19h30



Jocelyne JOANDET

**5^{ème} Adjointe
Affaires générales**
Reçoit le mardi
de 17h45 à 19h00



Christian ZYTYNSKI

**6^{ème} Adjoint
Finances**
Reçoit le mercredi
de 17h30 à 19h00



Virginie FAVERON

**7^{ème} Adjointe
Affaires scolaires**
Reçoit le lundi
de 17h30 à 18h15



Daniel LARREGOLA

**8^{ème} Adjoint
Environnement**
Reçoit le jeudi
de 18h00 à 19h00

L'ÉDITO DU MAIRE

3...Un budget 2018 offensif, au service de tous

BUDGET

4...Ce qu'il faut retenir

7...Les principales dépenses de fonctionnement

8...Les grands projets pour 2018

CADRE DE VIE

10...Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

11...Sécurisation des abords des écoles : suite et fin des travaux

ÉDUCATION

12...Non aux fermetures de classes

13...Rythmes scolaires : les parents d'élèves disent « oui » à la semaine de 4 jours

CULTURE

14...Le Centre Jean Jaurès aux couleurs de la Saint-Patrick

14...Nouveau : un site internet pour l'ECLA

15...Engouement confirmé pour le Pic Asian Show

15...Nadau en Concert

15...TCHIKIDAN : 300 artistes au Centre Jean Jaures

VIE DE LA CITÉ

16...Commémoration : Cérémonie du 19 mars

16...Prévention des cambriolages

16...Retour sur le Carnaval du 17 février dernier

17...Une réunion publique aux Castors pour parler travaux et sécurité

17...Le goûter des Aînés

17...Le Conseil Municipal a décidé...

EXPRESSIONS POLITIQUES

14...Minorité

15...Majorité

AGENDA



Retrouvez toute l'actualité
de la ville sur
www.ville-aureilhan.fr

Vous souhaitez communiquer une information en lien avec l'actualité aureilhanaise dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la Ville ? Ecrivez-nous à : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr. Votre demande devra être validée par le service communication avant publication.

Yannick BOUBÉE

Maire d'Aureilhan
Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération de
Tarbes-Lourdes-Pyrénées



L'ÉDITO DU MAIRE

UN BUDGET 2018 OFFENSIF, AU SERVICE DE TOUS

Le Conseil Municipal vient de voter le budget, l'acte politique de l'année. Comme les années précédentes, le dynamisme des politiques menées par l'équipe municipale trouve sa traduction concrète dans ce budget sincère et responsable.

« Nous avons maintenu un niveau d'investissement très élevé puisque de nouveaux projets structurants verront le jour. »

Dans une période de fortes contraintes, nous avons décidé de n'augmenter ni les taux d'imposition, ni la dette de la Commune. Pour autant, nous avons maintenu un niveau d'investissement très élevé puisque de nouveaux projets structurants verront le jour, dont un boulodrome couvert au Parc des Sports

de l'Adour, une Maison Associative pour l'accueil des adhérents et des personnels de la MJC et une Maison de Santé en centre-ville. Plus de 2,9 millions d'euros seront investis en 2018 ! Ce chiffre traduit l'enthousiasme et la volonté de l'équipe municipale qui ne se résigne pas mais qui agit.

L'action municipale, présentée dans ces pages, s'articule autour de 4 axes politiques :

- La **ville pour grandir et s'épanouir**, en particulier dans l'importance qu'elle accorde à l'éducation et aux plus fragiles ;
- La **ville pour se déplacer**, en particulier dans l'ambition qu'elle

manifeste pour ses espaces publics ;

- La **ville pour se rencontrer**, en particulier dans l'attention qu'elle porte à la vie associative ;
- La **ville pour se ressourcer**, en particulier pour mettre en valeur son environnement et le protéger.

Cette année encore, nous réaffirmons notre choix de la proximité et de la qualité de vie pour chacun, afin qu'Aureilhan demeure une ville à taille humaine où il fait bon vivre.

Bonne lecture à toutes et à tous !

La Municipalité à l'heure des Vœux



Le passage à la nouvelle année permet à la fois de faire le bilan des douze mois écoulés et d'évoquer les perspectives à venir.

Le 12 janvier, c'est devant la population aureilhanaise que le Maire, entouré des élus du Conseil Municipal, a présenté ses vœux auxquels toute la population avait

été invitée pour la première fois : exercice de sincérité qui s'est poursuivi par le partage chaleureux et convivial de la traditionnelle galette.



Retrouvez le discours de Vœux du Maire sur <http://www.ville-aureilhan.fr/fr/actualite/141261/ceremonie-voeux>

Yannick BOUBÉE, Maire, vous reçoit lors de ses permanences deux fois par semaine, le lundi matin à partir de 8h30 et le vendredi soir à partir de 17h00. Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil au : 05 62 38 91 50

Dossier : Budget 2018

Projet phare de l'année 2018, la Maison de Santé sera construite en centre-ville, avenue Jean Jaurès.



Le budget 2018 maintient le **cap sur l'investissement**

Les priorités de la politique municipale déterminent les recettes et les dépenses du budget. Ce dossier spécial présente, dans les grandes lignes, le budget adopté par le Conseil Municipal le 5 avril 2018.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Un choix politique fort : **pas d'augmentation des taux de la fiscalité communale pour la 4^{ème} année consécutive**
- Près de 1 euro sur 3 **est consacré à l'investissement**
- Priorité à la réalisation d'équipements **au service de la population**

Investissement

2,9

millions d'euros



Fonctionnement

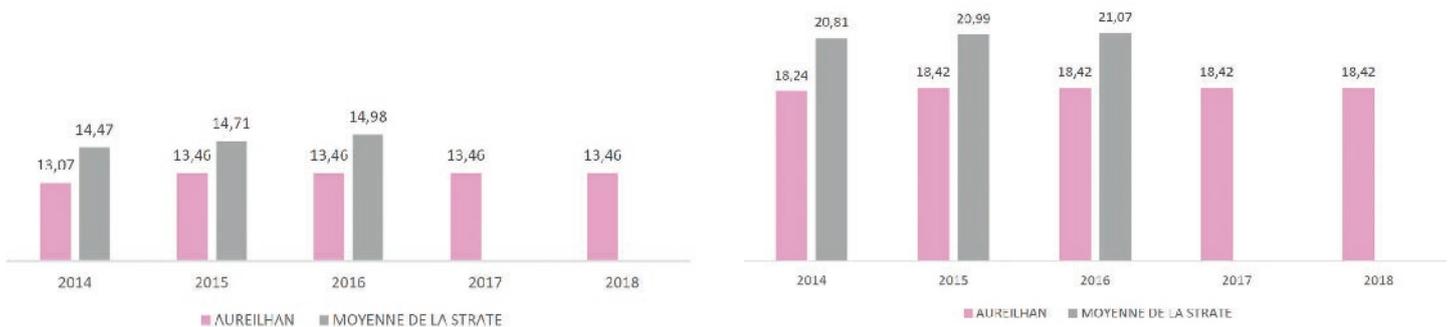
7,1

millions d'euros

LES TAUX DE FISCALITE

Taxe d'habitation : 13,46%

Taxe foncière : 18,42%
sur les propriétés bâties



Des taux stables et moins élevés que la moyenne

Les taux des taxes d'habitation et foncières n'ont pas augmenté depuis quatre ans. Ils restent toujours moins élevés que les taux des villes comparables à Aureilhan.

3 questions à...



Christian ZYTYNSKI
Maire-Adjoint aux finances

Dans quel contexte a été élaboré ce budget ?

Dans un environnement contraint. Toutefois, malgré le gel des dotations de l'Etat et le projet, non prévu au programme municipal, de Maison de Santé, le budget 2018 demeure ambitieux, avec le souci de maîtriser les dépenses grâce aux efforts de gestion et d'efficacité

partagés par tous.

Quelles sont les priorités de ce budget ?

Nous avons un objectif et une priorité : ne pas augmenter les taux d'imposition tout en continuant à améliorer le cadre de vie des Aureilhanais. La majorité municipale a fait le choix de ne pas accroître la pression fiscale des Aureilhanais et ce, pour la 4^{ème} année consécutive. Nous maintiendrons également la participation financière de la Commune aux associations. Côté investissement, avec un budget de 2,9 millions d'euros, notre équipe poursuit sans relâche ses efforts pour offrir de nouveaux équipements de qualité.

La dette de la Ville diminue depuis plusieurs années. Est-ce synonyme d'une bonne gestion ?

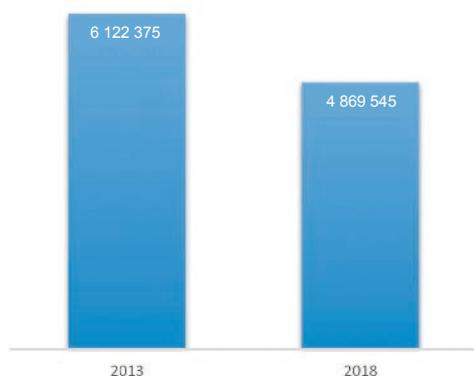
La dette génère, au-delà du remboursement du capital, un coût,

celui des intérêts à rembourser. Diminuer la dette est assurément un signe de bonne gestion : cela contribue à améliorer la capacité à investir pour l'avenir. Toutefois, s'endetter n'est pas forcément une mauvaise chose. Comme dans un ménage, il est parfois utile de recourir à l'emprunt pour réaliser un projet. Cette année, le budget annexe de la Maison de Santé prévoit un emprunt de 400 000 euros, par ailleurs le seul en 2018. Un emprunt limité et une dette qui devrait encore diminuer dans les années à venir sont des indicateurs positifs pour l'avenir de Commune.

« un objectif et une priorité : ne pas augmenter les taux d'imposition tout en continuant à améliorer le cadre de vie des Aureilhanais. »

Dossier : Budget 2018

LA DETTE



La Ville poursuit son désendettement

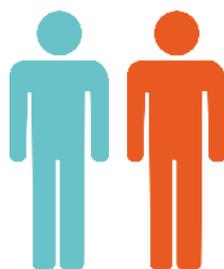
En 2018, la dette de la Ville s'éleva à 4,8 millions d'euros. Depuis 2013, l'encours de la dette aura donc diminué de 20%. Cette baisse démontre un effort de gestion de la part de la Municipalité qui ne se fait pas au détriment des investissements (dossier p.8 et 9).



À RETENIR

L'annuité d'emprunt s'élève à

68 € par habitant



Soit **2 fois**

moins

que la moyenne des villes comparables.

Source : impôts.gouv.fr, d'après les dernières données disponibles de l'année 2016

À SAVOIR

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DES IMPÔTS

0%

Dans un contexte économique difficile, la Municipalité n'a pas voulu augmenter la pression fiscale exercée sur les contribuables et préserver ainsi leur pouvoir d'achat. Cependant, au niveau national, la loi de finances a fait évoluer de +1,20% les bases de la taxe d'habitation et la taxe foncière, ce qui explique la hausse mécanique du produit de la fiscalité.

0%

MAÎTRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la Ville se situent bien en deçà de la moyenne des villes de métropole de 5 000 à 10 000 habitants. En 2018, ces dépenses resteront inchangées par rapport à 2017. Cette gestion économe permet de conserver un niveau d'épargne satisfaisant pour investir dans les futurs projets et mieux préparer l'avenir.

-9%

BAISSE DE LA DETTE

La Commune continue son désendettement année après année. L'encours de la dette baissera de 9% entre 2017 et 2018.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

LES RECETTES

Taxes d'habitation et foncières	2 976 127 €
Taxes locales diverses	750 187 €
Dotations, subventions et participations	1 301 947 €
Atténuations de charges	145 028 €
Autres recettes	238 961 €
Report de l'excédent 2017	1 651 711 €
TOTAL	7 063 961 €

42,1%

Des recettes de fonctionnement proviennent des taxes d'habitation et foncières.

LES DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Dont : fournitures, prestations de service, entretien et maintenance, assurances, fluides (eau, gaz, électricité)

1 120 000 euros



DEPENSES DE PERSONNEL

2 600 000 euros



AUTRES CHARGES DE GESTION

Dont : subventions aux associations, participations à différents organismes

1 010 000 euros



VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2 033 961 euros

CHARGES FINANCIERES

150 000 euros



AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

130 000 euros



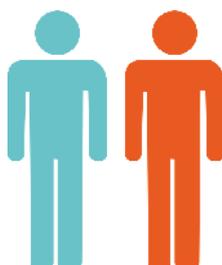
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DEPENSES IMPREVUES

20 000 euros

À RETENIR

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à

741 € par habitant



Soit **43% de**

moins

que la moyenne des villes comparables.

Source : impôts.gouv.fr, d'après les dernières données disponibles de l'année 2016

LES GRANDS PROJETS POUR 2018

Cette année, **2,9 millions** d'euros seront investis pour améliorer les services au public, créer de nouveaux équipements, aménager la ville et entretenir le patrimoine. Nous retiendrons :

MAISON DE SANTE



600 000 €

© image googlemaps

Le domaine de la Santé n'entre pas dans le champ de compétence de la Commune. Toutefois, compte tenu de départs à la retraite non remplacés de médecins généralistes, la Municipalité a décidé d'agir pour **maintenir un service de santé de proximité**. Après une phase de prise de renseignements et d'études, la construction d'un pôle médical en centre-ville a été décidée. La Commune a sollicité le concours de l'Etat, de la Région et du Département pour soutenir financièrement ce projet qui ne figurait pas dans le programme municipal. Un comité de pilotage constitué de médecins généralistes, d'élus et de techniciens, a élaboré le cahier des charges et le calendrier du projet. Une équipe de maîtrise d'œuvre vient d'être retenue pour mener à bien ce chantier, depuis la conception jusqu'à la livraison du bâtiment qui devrait intervenir, sauf aléas, au mois de décembre 2018. Cet équipement, en plein cœur de ville, proposera aux médecins qui souhaiteront s'installer l'ensemble des services logistiques dont ils auront besoin pour exercer en toute sérénité. La création de ce pôle médical devrait permettre une reconfiguration partielle des espaces du centre-ville, entre l'avenue Jean Jaurès, la Place Blanche Odin, la Mairie et le Centre Jean Jaurès.

Installation de jeux pour enfants, 3^{ème} et dernière tranche des travaux d'aménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau, restructuration du carrefour des rues Jules Guesde et Marcel Sembat, travaux de sécurisation des abords des écoles, aménagement de la rue de la Moisson... : autant de chantiers programmés en 2018 pour améliorer le cadre de vie des Aureilhanais. A savoir : la mise à niveau de la défense incendie se poursuivra, ainsi que le plan pluriannuel de rénovation des rues au quartier des Castors.

AMENAGEMENTS URBAINS



967 000 €

Recettes d'investissement

Subventions (Etat, Département)	200 650 €
Virement section fonctionnement / autofinancement (ressources propres)	2 163 961 €
Dotations, fonds divers	422 226 €
Restes 2017 à percevoir	168 618 €
Autres	41 900 €
TOTAL	2 997 355 €

Dépenses d'investissement

Opérations d'équipement	2 194 166 €
Remboursement de la dette + virement du budget « Maison de Santé »	667 542 €
Soldes d'exécution reporté	135 647 €
TOTAL	2 997 355 €

BOULODROME COUVERT



200 000 €
1^{ère} tranche en 2018

Cet équipement supplémentaire à construire au Parc des Sports de l'Adour fait partie des engagements de la Municipalité. Ce boulo-drome couvert permettra aux nombreux membres de l'ASCA Pétanque ainsi qu'aux licenciés de l'ASCA Boules Lyonnaises de s'adonner à leurs sports favoris, en modes loisirs ou compétition, à l'abri toute l'année. Conforme aux normes des Fédérations Françaises de Pétanque et de Sport-Boules, le bâtiment est très attendu par les boulistes qui se retrouvent quotidiennement pour jouer à la pétanque et partager des moments de convivialité. Une pergola sera ultérieurement fabriquée par les élèves du lycée Sixte Vignon, dans le cadre de leur projet de formation : une façon de mettre en valeur leur savoir-faire au service d'un projet d'intérêt général.

ECLAIRAGE PUBLIC



123 000 €

Depuis 2015, la Commune, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie, a lancé un programme ambitieux de rénovation du réseau d'éclairage public, à la fois pour supprimer les lampes obsolètes, améliorer l'intensité lumineuse des appareils et diminuer la dépense énergétique.

Grâce à la labellisation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), la Commune bénéficie d'une subvention de 50% de l'État pour le changement des lampes. En 2018, 330 lanternes seront remplacées.

RECONSTRUCTION DE LA MAISON ASSOCIATIVE



250 000 €
1^{ère} phase en 2018

La Maison « Pomès », rue Jules Guesde, à proximité de l'école maternelle Marcel Pagnol, héberge actuellement la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC). Accueillant les 20 salariés de la MJC, les centaines d'adhérents aux clubs d'activités et d'enfants fréquentant les accueils de loisirs, ce bâtiment est, aujourd'hui, peu adapté aux usages auxquels il est dédié.

En conséquence, une nouvelle maison associative devrait être reconstruite sur le terrain d'assiette du bâtiment actuel, qui ne présente pas de grand intérêt architectural et patrimonial et dont la réhabilitation serait au moins aussi onéreuse qu'un bâti neuf. Ce beau chantier sera lancé cette année.

ESPACE CULTURE ET LOISIRS



120 000 €

Après les travaux de rénovation de la scène en 2017, l'auditorium de l'ECLA poursuit sa modernisation. Aménagé il y a plus de 20 ans, il n'avait pas encore fait l'objet de travaux majeurs. Seront réalisées l'amélioration de l'accessibilité et la réhabilitation totale de la régie technique et des systèmes de son et lumière. Les travaux devraient s'achever à l'automne, avant le lancement de la saison culturelle 2018/2019. Devenues nécessaires, ces améliorations offriront un confort logistique apprécié des organisateurs et de meilleures conditions d'accueil du public.

LES OBJECTIFS : RÉPONDRE AUX BESOINS DU QUOTIDIEN DES HABITANTS ET PRÉPARER L'AVENIR.



© Préfectures des Hautes-Pyrénées

ENVIRONNEMENT

RAPPEL

Le brûlage des déchets verts est interdit. Dans les Hautes-Pyrénées c'est l'article 84 du règlement sanitaire départemental du 6 octobre 1980 qui le stipule.

INTERDICTION DU BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS

En France, il est estimé qu'un million de tonnes de déchets verts est brûlé à l'air libre chaque année (Source ADEME). Largement pratiquée, cette activité est pourtant interdite par le règlement sanitaire départemental.

Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs et les fumées, et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Qui est concerné ?

Sont concernés par cette interdiction les particuliers, les entreprises, les exploitants agricoles et forestiers et les collectivités territoriales. En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du Code pénal).

D'autres solutions existent



Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement et privilégiant la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage. Pour les connaître, vous pouvez demander en Mairie le dépliant édité par la Préfecture d'Occitanie, également consultable sur le site internet de la Ville.



Stop aux produits phytosanitaires !

Nous pouvons agir autrement

EN PRÉVENTIF

Pour éviter l'apparition de mauvaises herbes ou de maladies

- Sélectionnons des plantes et des variétés adaptées au type de sol, à l'orientation du jardin et au climat.
- Utilisons des paillages naturels et des plantes couvre-sol, des extraits de plantes (ex : purin d'ortie)
- Pour limiter les maladies, changeons les cultures de place chaque année
- Plantons des haies fleuries par exemple pour accueillir des insectes auxiliaires (coccinelles...)

EN CURATIF

Dès l'apparition des mauvaises herbes ou de maladies

- Identifions le problème : notre jardinerie peut nous conseiller
- Les pucerons peuvent être limités par l'application de savon noir
- Pour désherber, privilégions :
 - l'action mécanique : binette, sarcloir...
 - le désherbeur thermique
 - le déversement d'eau bouillante (ex : l'eau de cuisson des pâtes, ...)



www.eau-adour-garonne.fr



La sécurité des établissements scolaires : une priorité absolue de l'équipe municipale

Les nouveaux dispositifs de sécurité qui protègent les abords des écoles répondent aux différentes recommandations de l'Etat dans le cadre du Plan VIGIPIRATE, et aux bonnes pratiques édictées par l'Association des Maires de France. Préconisés aux élus aureilhanais par le référent départemental Sureté de la Police Nationale pour renforcer la sécurité des abords des écoles, ces équipements ont d'abord été étudiés en Commission « Cadre de Vie » puis au Comité de Pilotage du Projet Educatif Territorial avant

d'être présentés aux riverains concernés.

Lancés à l'été 2017, les travaux de sécurisation des quatre écoles se sont achevés en mars dernier.

Les dispositifs de protection sont adaptés aux différentes configurations des écoles. Ainsi, des barrières ont été installées devant l'entrée des écoles Marcel Pagnol, Lamartine et des Cèdres. L'organisation du stationnement a été modifiée aux abords des deux bâtiments de l'école Lamartine.

Pour sécuriser le parcours des 130 élèves de l'école Lamartine se rendant à pied au restaurant scolaire, la Municipalité a fait installer des bornes escamotables qui se lèvent pendant 15 minutes, deux fois par jour (12h05-12h20 / 13h10-13h25), le temps du trajet des enfants.

250 000 €

C'est le montant global des travaux de sécurisation des abords des écoles Lamartine, Pagnol et des Cèdres.

EN BREF...

POUR REDYNAMISER LE CENTRE-VILLE, LA VILLE CANDIDATE A UN APPEL A PROJET

La Municipalité a répondu à l'appel à projet proposé par la Région concernant la revitalisation des centres-villes (dispositif bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée). Si le dossier était retenu, les actions entreprises par la Commune pour améliorer le centre-ville et renforcer son attractivité pourraient bénéficier d'un soutien financier supplémentaire.

ENQUETE PUBLIQUE

TUILERIE OUSTAU

La Municipalité manifeste encore et toujours sa volonté de mettre en valeur, de restructurer et de réaménager le site de la Tuilerie Oustau. Pour ce faire, une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relative à cette parcelle particulière est nécessaire, qui fera l'objet d'une enquête publique du 30 avril au 1^{er} juin 2018. Durant cette période, le dossier sera consultable à la Mairie d'Aureilhan et le commissaire enquêteur tiendra des permanences pour le public en Mairie, aux dates et horaires suivants :

DATES	HORAIRES
lundi 30 avril	de 9h00 à 11h00
lundi 14 mai	de 15h00 à 17h00
samedi 26 mai	de 10h00 à 12h00
vendredi 1 ^{er} juin	de 15h00 à 17h00





Elus et Parents d'élèves d'AUREILHAN à la manifestation départementale contre les fermetures de postes le 13 février dernier à Tarbes.

Ensemble, parents d'élèves et élus, refusent avec force deux fermetures de classes, inopportunes et injustes.

En février dernier, le élus et les parents d'élèves manifestaient ensemble leur refus catégorique du projet de deux fermetures de classes décidées par l'Education Nationale.

Ces suppressions de postes à Aureilhan sont injustes et infondées pour plusieurs raisons :

- Le travail partenarial réalisé en 2017 entre tous les acteurs éducatifs (dont l'Education Nationale) s'est traduit par des effets positifs dès cette année scolaire puisque les effectifs scolaires ont augmenté pour la première fois depuis 8 ans ! Une dynamique vertueuse est née : il ne faut pas l'interrompre !

Les effectifs prévisionnels de la rentrée de septembre 2018 enregistrés par l'Inspection Académique ont évolué : les effectifs devraient augmenter et l'Education Nationale ferme deux postes !

Enfin, une fermeture est projetée dans une école maternelle située dans un quartier « Politique de la Ville » alors que le nombre d'élèves a augmenté en 2018 par rapport à 2017 : inacceptable !





La Commune place l'éducation au cœur de ses politiques publiques.

Parlementaires, élus, représentants syndicaux, enseignants, fédérations de parents d'élèves, toutes et tous refusent ces mesures particulièrement injustes qui frappent Aureilhan.

Ces suppressions de postes sont d'autant plus incompréhensibles que la Commune a fait des efforts considérables depuis sept ans pour rénover l'ensemble de ses bâtiments scolaires et dote, de manière très significative, les écoles en matériels et crédits pédagogiques.



413

Personnes ont signé la pétition en ligne (change.org) pour dire « non » aux fermetures de classes.



Une suppression de classe prévue au quartier des Cèdres : inadmissible !

A l'école maternelle des Cèdres, alors que les élèves sont bien présents actuellement et le seront à la rentrée de septembre 2018, l'Education Nationale a décidé de fermer une classe sur les quatre que compte l'école. Pour rappel, ce groupe scolaire a fait l'objet de 880 000 € de travaux il y a trois ans.

Il s'agit d'une décision brutale, prise sans concertation. Les effectifs qui ont servi de base à la définition de la carte scolaire, communiqués par les Directrices et Directeurs d'école au mois d'octobre 2017, ont évolué positivement depuis. En conséquence, les mesures envisagées ne se justifient pas.

INSCRIPTION SCOLAIRE

Les inscriptions scolaires pour l'année 2018/2019 sont ouvertes. Cette procédure concerne les élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'école, les élèves de grande section qui passent en cours préparatoire, les nouveaux arrivants sur la Commune.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés au Service Affaires Scolaires et Périscolaires de la Mairie ou téléchargés directement sur le site internet de la ville www.ville-aureilhan.fr, rubrique Jeunesse.

Renseignements : 05.62.38.91.51
scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr



RYTHMES SCOLAIRES : LES PARENTS D'ÉLÈVES DISENT « OUI » A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Le gouvernement autorise depuis le 27 juin 2017 l'adaptation des rythmes scolaires dans les communes. Suite à cette décision, le comité de pilotage du projet éducatif de territoire a souhaité consulter les parents d'élèves pour le maintien de la semaine de 4,5 jours ou le retour aux 4 jours.

58%

DES PARENTS D'ÉLÈVES SE SONT PRONONCÉS POUR LE RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS.

En plus des parents majoritairement pour le retour à la semaine de 4 jours, 3 Conseils d'École sur 4 se sont prononcés en faveur de ce retour.

Face à ce constat, la Municipalité a décidé de respecter le fait majoritaire, le Conseil Municipal a délibéré unanimement en ce sens le 7 février dernier.

Retrouvez la délibération complète sur ville-aureilhan.fr, rubrique compte rendu.



FESTIVAL INTERCELTIQUE : AUREILHAN AUX COULEURS DE LA SAINT-PATRICK

La Celtic attitude a inondé le Centre Jaurès le 17 mars dernier. Les organisateurs attendaient 300 personnes : ils ont finalement vendu plus de 600 billets ! Le public, toutes générations confondues, a vraiment répondu présent, certains étant même venus de Toulouse, de Pau ou encore du Gers.

Le groupe Paddy's Return a proposé des danses endiablées aux sons des violon, accordéon et banjo, très appréciées par le public. En seconde partie, Tri Fáz a fait voyager l'assistance, en passant de l'Irlande à l'Ecosse, de la Bretagne à la Galice, terminant sa prestation par l'Amazing Grace.

Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître : l'association Gaelica et la MJC d'Aureilhan peuvent être fières de la formidable réussite de ce festival interceltique qui renaît à Aureilhan ! Ce beau succès encourage les organisateurs, qu'Aureilhan Mag félicite, à recommencer l'an prochain. Tous ceux qui étaient là reviendront, c'est sûr !



© Gaelica



© Gaelica

A graphic for ECLA (Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan). At the top, there are four colored boxes with icons and text: 'CONCERTS' (orange), 'THÉÂTRE' (yellow), 'CONFÉRENCES' (teal), and 'MANIFESTATIONS CULTURELLES' (dark blue). Below these is the text 'BIENVENUE à L'ESPACE CULTURE ET LOISIRS D'AUREILHAN'. The central part features the 'ECLA' logo in large white letters with teal radiating lines. At the bottom, it says 'WWW.ECLA-AUREILHAN.FR' and '24 avenue Jean Jaurès'.

NOUVEAU : UN SITE INTERNET POUR L'ECLA

L'espace culture et loisirs d'Aureilhan a désormais son site internet :

www.ecla-aureilhan.fr

Vous y retrouverez l'ensemble des manifestations culturelles organisées dans ce lieu remarquable.

Le site s'adapte à tous les écrans d'ordinateur, tablette ou smartphone.

D'un simple clic, vous pourrez rejoindre le site de la Ville d'Aureilhan sans passer par votre moteur de recherche.

ENGOUEMENT CONFIRMÉ POUR LE PIC ASIAN SHOW



©Pyrénées Manga

La culture asiatique traditionnelle et ludique avait pris ses quartiers à Aureilhan les 24 et 25 mars derniers. Dans une ambiance de découvertes, de rires et d'étonnements, la deuxième édition du festival a été parcourue de plusieurs temps forts autour de jeux, karaokés, combats de sumo, concours de cosplay, concours de dessin sans oublier la tenue de conférences sur l'univers Manga. Gwenaëlle RIALLAND, Présidente de l'association aureilhanaise Pyrénées Manga, remercie l'ensemble des intervenants, ainsi que les équipes techniques de la Mairie d'Aureilhan, les jeunes de la MJC et la vingtaine de bénévoles, qui ont contribué à la réussite de l'évènement.

TCHIKIDAN : 300 ARTISTES AU CENTRE JEAN JAURES



Imaginé par le compositeur Etienne Perruchon, le spectacle « Tchikidan » puise son inspiration dans la musique de pays slaves et raconte l'histoire d'une légende dans une langue inventée : le dogorien. Sous la direction de Cédric Cieutat, 200 chanteurs et 100 musiciens de l'orchestre d'harmonie ont interprété cette œuvre originale de façon remarquable, pour le plus grand ravissement d'un public venu très nombreux au Centre Jean Jaurès. Ce fut un magnifique succès. La Ville d'Aureilhan remercie très chaleureusement tous les acteurs de la manifestation pour leur implication et leur talent.

À VENIR

NADAU EN CONCERT



© Nadau

Nadau sera en concert dans le parc de l'ECLA à Aureilhan le vendredi 8 juin à 21h30.

On ne présente plus Nadau ... mais on peut essayer : Nadau, c'est la culture occitane... qui remplit l'Olympia ! Nadau, ce sont des chants traditionnels ... accompagnés à la guitare électrique ! Nadau, ce sont des histoires d'autrefois ... écoutées par toutes les générations ! Mais Nadau, ce sont surtout des milliers de gens qui chantent... ensemble !

ENTREE : 18 €

CÉRÉMONIE DU 19 MARS



La Journée du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, a été célébrée ce lundi 19 mars par un temps hivernal, sous les flocons de neige.

La cérémonie a débuté par la lecture du message du comité national de la Fnaca par Monsieur CASTELLI, Président du comité de Tarbes et d'Aureilhan, qui a remis à Monsieur Roger ARTIGUES la médaille commémorative « Algérie ».

Simone GASQUET, Maire-Adjointe, entourée de Virginie FAVERON, Claude PAHU et Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, et de plusieurs Conseillers Municipaux, a procédé à la lecture du message du Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, suivi du traditionnel dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

La sonnerie « Aux morts », la minute de silence, « La Marseillaise », et le salut des délégations ont clôturé cette commémoration.

PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES : LE PUBLIC AU RENDEZ VOUS



De gauche à droite : François FREMAUX, Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique, Yannick BOUBÉE, Maire, Simone GASQUET, Maire-Adjointe.

Cette réunion, organisée en partenariat entre la Police Nationale et la Mairie d'Aureilhan, sur le thème de « la prévention des cambriolages d'habitation ou de locaux commerciaux » fut très appréciée du public, venu nombreux ce soir-là. Elle donna lieu à des échanges très constructifs.

RETOUR SUR LE CARNAVAL DU GROUPE SCOLAIRE DES CÈDRES ORGANISÉ LE 17 FÉVRIER DERNIER



Le Collectif des Parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire des Cèdres, avec le soutien de la Municipalité, a renoué avec le traditionnel Carnaval des écoles.

Petits et grands sont venus très nombreux participer à la déambulation dans les rues d'Aureilhan ainsi qu'aux animations

proposées au Centre Jean Jaurès : Piñata géante, élection de Madame et Monsieur Carnaval, danses proposées par l'Association aureilhanaise Eco Andaluz, ...

Un succès qui en appelle d'autres. Félicitations à tous les bénévoles qui ont remarquablement œuvré, pour la grande joie des enfants. Vivement l'année prochaine.

LE GOÛTER DES AINÉS



Le traditionnel Goûter des Aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale s'est déroulé samedi 20 janvier au Centre Jean Jaurès.

Moment de rencontre, de découverte et de partage

Plus de 300 invités ont pu profiter de cet après-midi de partage et de convivialité, animé par le musicien Jean-Philippe PINCHON.

Les nouveaux et les anciens Aureilhanais se sont mélangés, liant connaissance et se racontant au plus juste des histoires d'anciens. Le Maire, Yannick BOUBÉE, Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, et le Conseil Municipal ont présenté leurs meilleurs vœux aux convives en cette occasion.

Un grand merci aux bénévoles souriants qui se sont appliqués à servir avec attention nos Aînés, toujours aussi sympathiques.



UNE RÉUNION PUBLIQUE AUX CASTORS POUR PARLER TRAVAUX ET SÉCURITÉ



Il y avait du monde à la salle Jean-Paul II le 22 décembre dernier. Ce soir-là, Messieurs COINDREAU, Directeur Départemental de la Sécurité Publique, et BOUBÉE, Maire, animaient une réunion publique, entourés des Maires-Adjoints, Madame GASQUET et Monsieur ALONSO. Les thématiques proposées, à savoir les travaux entrepris dans le quartier des Castors et les incivilités subies par des riverains, avaient attiré bien des habitants. Cette rencontre a permis d'expliquer les raisons des travaux réalisés par la Commune, la réalité de la délinquance et les mesures à prendre pour s'en protéger. Les élus ont bien noté les requêtes exprimées pour améliorer la vie du quartier et déjà une suite a été donnée à bon nombre d'entre elles. Un moment apprécié où chacun a pu s'exprimer.

Le 7 février 2018 :

- De voter une motion contre les fermetures de classes à Aureilhan ;
- D'approuver le retour à la semaine de 4 jours, pour respecter le vote majoritaire des parents d'élèves aureilhanais.

Le 7 mars 2018 :

- De voter une nouvelle motion contre les fermetures de classes à Aureilhan ;
- De débattre des Orientations Budgétaires 2018 ;
- De créer un budget annexe pour la future Maison de Santé ;
- D'effectuer une demande de subventions pour la création de la Maison de Santé ;
- D'effectuer une demande de subventions pour la création du boulodrome couvert ;
- De participer au capital de la société coopérative « Mangeons Hapy ».

Le 5 avril 2018 :

- De voter le taux des taxes locales ;
- De voter le budget 2018 ;
- D'approuver la carte scolaire ;
- De lancer le programme de rénovation de l'éclairage public.

En savoir plus :

Retrouvez toutes les décisions du Conseil Municipal sur : <http://www.ville-aureilhan.fr/comptes-rendus>



« Aureilhan - Citoyen 2014 »

HISTORIQUE !!!

POLE DE SANTE

Notre groupe d'opposition municipale, au cours des vingt trois dernières années, s'est abstenu ou a voté contre le budget principal proposé par les majorités municipales successives. Argumentant régulièrement ses oppositions ou ses contre propositions. Cette année encore nous nous sommes abstenus sur l'ensemble des propositions budgétaires du groupe majoritaire. Cependant, pour la première fois, lors du dernier conseil municipal, notre groupe a voté en faveur du budget annexe « maison de santé », en effet la création d'un pôle de santé figurait sur notre programme des élections municipales de 2014. Nous avons déjà, à l'époque, prévu la pénurie future de médecins

généralistes sur le territoire communal, notre proposition d'alors avait pour but d'anticiper et pallier la situation à venir.

Dans cette logique nous nous félicitons que la municipalité ait repris notre idée et notre projet d'accueillir et de favoriser l'implantation de praticiens dans un lieu commun afin d'assurer une offre de santé décente à l'ensemble de la population aureilhanaise.

FERMETURE DE CLASSE

Les promesses du candidat Macron s'étant envolées avec les illusions de ses électeurs, sa politique éducative de destruction massive de postes dans les écoles primaires et maternelles impacte considérablement notre commune. Ce n'est pas moins de deux suppressions de classes sur Aureilhan qui nous ont été

annoncées pour la prochaine rentrée scolaire.

Nous avons participé activement à la lutte (motions, manifestations, interventions...) contre ces mesures désastreuses qui nuisent à la qualité de l'éducation des enfants aureilhanais.

Cette mobilisation a eu pour effet d'obtenir un sursis au moins pour l'une des ces deux classes.

Nous resterons vigilants et mobilisés pour lutter contre les coups bas de la politique nationale actuelle.

**Jean-Marc LACABANNE –
Françoise MAZOUÉ –
André BOYRIE –
Myriam LAGARDE**

**Conseillers municipaux
d'opposition –
Groupe Aureilhan Citoyens**

« Vivre autrement Aureilhan »

Vrais pyromanes et faux pompiers

L'heure est donc grave. **A terme**, plus aucun médecin libéral à Aureilhan et 2 fermetures de classes annoncées sur notre commune. Vent debout de la majorité municipale, emmenée par le Maire Y. Boubée, qui met tout en œuvre, nous dit-on, pour résoudre ou s'opposer à cette **désertification** généralisée de la commune. Bien entendu, aucune responsabilité ne leur incombe, oublieux de leurs choix politiques.

Retour dans le passé proche :

Pas besoin de remonter très loin dans le temps ! Les **gouvernements** successifs, tant **de gauche** soutenus par le Maire Y. Boubée et sa majorité,

que **de droite** soutenus par le chef de file de la droite locale J.M Lacabanne et ses colistiers, ont mis en place cette **politique désastreuse** qui a consisté :

- A supprimer, année après année, le nombre de places d'étudiants dans les facultés de médecine, entraînant la pénurie actuelle ;
- Faire des comptes d'apothicaire annuellement sur le nombre de classes dans les écoles au détriment de l'intérêt des enfants et des équipes pédagogiques.

On pourrait ainsi multiplier les exemples néfastes qui ont eu **le soutien des « responsables » aureilhanais** durant les dernières années avec **de graves répercussions sur notre commune.**

Rattraper la sauce ? :

Dans un plan de communication qui relève plus de la méthode Coué, ces « **responsables** » veulent aujourd'hui nous convaincre qu'ils font tout pour résoudre ces situations et défendre les valeurs républicaines.

Mais à part des dépenses inutiles, les résultats s'avèrent bien faibles pour inverser ces situations et encore plus lorsque ces « responsables » ont la prétention d'avoir les « solutions ».

**Jacques LAPALISSE &
Audrey MAUHOURET**

**Conseillers municipaux d'Aureilhan
100% à Gauche**

Groupe Socialiste et apparentés

Un budget dynamique et solidaire, au service de projets utiles

Maintenir une fiscalité attractive : pour la 4^{ème} année consécutive, l'équipe municipale a décidé de présenter un budget sans augmentation des taux de la fiscalité locale, qui demeurent donc ici inférieurs aux taux moyens des Communes du Département. Cette modération contribue à rendre notre Commune attractive, notamment pour les familles qui souhaitent s'y installer. Pour autant, malgré cette stabilité fiscale, le développement de la Ville se poursuit avec de nouveaux projets qui se traduiront par la réalisation d'équipements de proximité, utiles au quotidien.

Favoriser le lien social : au Parc des Sports de l'Adour, de nombreuses personnes, en particulier des anciens,

se retrouvent chaque jour pour bavarder, échanger ou jouer sur les terrains de pétanque. Le projet de boulodrome couvert, prévu sur ce site, dynamisera assurément ce lieu de rencontre et permettra aux boulistes de s'adonner aux joies de leur loisirs ou de leur sport par tous les temps.

Conforter l'attractivité des activités de loisirs : la MJC va être hébergée dans un nouveau bâtiment. Cet engagement, nous l'avions également pris en 2014, il sera réalisé cette année. Cet équipement améliorera l'accueil des usagers et les conditions de travail du personnel de la MJC. Tous, enfants, adolescents, familles, actifs et retraités qui fréquentent les accueils de loisirs et les clubs

d'activités apprécieront.

Amener la santé près de chez vous : la baisse du nombre de médecins généralistes est un immense défi auquel il faut faire face. Au terme d'un temps d'écoute et de réflexion, la construction d'un pôle médical attractif, réunissant en particulier des médecins généralistes, est apparue comme une évidence. Lucide, l'équipe municipale sait qu'il faudra du temps et de l'énergie pour bâtir et consolider le succès de ce beau projet d'intérêt général.

Claude PAHU

Groupe socialiste et apparentés

Groupe Communiste

La loi de programmation des finances publiques votée le 21 décembre dernier pose les jalons d'une réforme en profondeur des finances publiques locales, dont nous subissons l'application. Après les baisses de dotations aux collectivités de plus de 10 milliards d'euros, l'Etat a décidé de ponctionner les collectivités à hauteur de 13 milliards d'euros supplémentaires en 5 ans. (3 milliards de plus qu'annoncé dans le programme d'Emmanuel Macron). Ces décisions étranglent encore un peu plus les collectivités.

Soulignons le décalage qui existe dans cette loi de finances entre les plus riches et les autres. En supprimant l'ISF, c'est un cadeau de 3,2 milliards d'euros aux 300 000 ménages les plus fortunés. De l'autre côté on baisse l'APL pour tous, on augmente la CSG sans compensation pour 2,5 millions de retraités et ce à

partir de 1200 €, comme si avec 1200€ les retraités étaient des privilégiés.

Au total ce sont 12,8 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises. A l'inverse, par effet de ciseaux, les dépenses publiques sont amputées de près de 16 milliards d'euros, grevant le pouvoir d'achat et l'investissement dans les services publics. Car moins de dépenses de fonctionnement, c'est à terme inévitablement, moins de services publics pour nos populations, moins de subventions pour les associations, moins de culture, de santé, de sport, bref moins de vie sur nos territoires.

La bourrasque des économies imposées, la suppression de la taxe d'habitation, l'étranglement financier des offices HLM, la suppression des emplois aidés, la baisse de dotations, les transferts de charges, etc... deviennent de plus en plus insupportables et pèsent sur nos choix.

Aureilhan ne fait pas exception, cela devient de plus en plus difficile de faire plus avec moins.

Etre moderne, être progressiste, comme le Chef de l'Etat aimait à le dire pendant sa campagne, c'est donner les moyens aux élus locaux qui sont en prise directe avec les habitants et qui connaissent le mieux leurs besoins de service public. Certes nous sommes de plus en plus contraints, mais pas complices ni dupes et nous dénonçons les décisions budgétaires du gouvernement qui, sous un autre discours reprennent les recettes d'avant qui ont hélas les mêmes effets. Il est important que la population Aureilhanaise le sache.

Simone GASQUET

Pour le Groupe communiste

Groupe Ecologiste

Transports : partager l'espace public pour préserver l'environnement

Selon une étude du CEREMA* parue en juin 2015, « 40 % des trajets effectués en voiture font moins de trois kilomètres en agglomération ». La plupart des trajets courts pourrait être réalisé autrement qu'en voiture si les conditions de circulation et de sécurité des cyclistes étaient améliorées.

Depuis 2014, notre équipe travaille activement à l'amélioration de la mobilité

à l'échelle communale. Objectif : mieux partager l'espace public. Poursuivant une réflexion globale sur les mobilités du quotidien, un groupe de travail a élaboré un schéma des itinéraires doux potentiels avec différents parcours. Il propose, entre autres, la mise en place d'aménagements simples mais efficaces pour rendre les mobilités douces plus attractives : aménagement de sas vélo et de cédez le passage cycliste aux feux, aménagement de bandes cyclables, création de doubles sens cyclables.

Toutes ces mesures ont du sens : celui de faire baisser la part des petits trajets en voiture au profit des « trajets vélo » pour lutter contre la pollution et le réchauffement climatique. Et si c'est bon pour la planète, c'est bon pour nous.

*Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Yves CARRIÉ

Europe Ecologie Les Verts

Agenda

MAI

25 mai

« Amato avec Semiac en Bigorra »
Concert



A l'ECLA à 20h30



9 juin

Cavalcade

Sortie prévue à partir de 21h
Restauration et buvette sur place



15 juin

Fête de la MJC

• Spectacle inter – ALAE
• expositions, démonstrations des clubs d'activités, initiations
• Concert : **Fretswing**
A l'auditorium et au parc de l'ECLA



Retrouvez toute l'actualité culturelle de la Ville sur :

ecla-aureilhan.fr

Et sur ville-aureilhan.fr

22, 23 et 24 juin

« 19^{ème} Salon d'Expression Plastique »

Centre Jean Jaurès
de 9h à 18h00
Vernissage et remise des prix du jury :
vendredi 22 juin à 18h00



Du 29 juin au 1^{er} juillet

« Comédies Musicales »

Ateliers MJC
Auditorium et Parc de l'ECLA



Tarif unique : 3 €

Vendredi 29 juin à partir de 19h30

Samedi 30 juin à partir de 20h00

Dimanche 1^{er} juillet à partir de 15h30

8 juin

Nadau en concert

Organisé par la Chorale et Cavalcade
Apéritif
Tapas à partir de 18h30



Concert au Parc de l'ECLA à 21h30

Tarif : 18 €

Réservations : 06 68 38 17 68

